

Règlements de la Municipalité de Papineauville

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-014

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
VISANT L'AJOUT D'USAGE DANS LA ZONE 33-I ET LA ZONE 45-A

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que des usages doivent être ajoutés dans les zones 33-I et 45-A;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 9 octobre 2018
- CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 9 octobre 2018;
- CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 30 octobre 2018;
- CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 12 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-014 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage 2004-03-03 est modifié à son plan de zonage visé à l'article 2.2 par la modification des usages permis dans les zones 33-I et 45-A;

Le plan de zonage est modifié par l'ajout de la classe d'usage suivante dans la zone 33-I :

- La classe détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange décrit par l'article 3.2.2.5 du règlement de zonage 2004-03-03

Le plan de zonage est modifié par l'ajout de la classe d'usage suivante dans la zone 45-A :

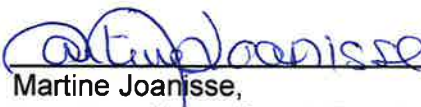
- La classe Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules-moteurs et de ferraille décrit par l'article 3.2.5.7 du règlement de zonage 2004-03-03

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion : 9 octobre 2018
Adoption du projet : 9 octobre 2018
Avis de consultation publique : 10 octobre 2018
Assemblée publique de consultation : 30 octobre 2018
Adoption du second projet : 12 novembre 2018
Adoption du règlement : 10 décembre 2018
Certificat de conformité MRC :
Entrée en vigueur :


Christian Beauchamp
Maire


Martine Joanisse,
Secrétaire-trésorière et directrice générale